

	
Délégation n° 5	Conseil Municipal du Lundi 23 septembre 2019
Finances/Subventions	Domaine de compétence : 7.5 - Finances-subventions
Le Lundi vingt trois Septembre deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.	
<p>Date de convocation : 12/09/19</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 7</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 25/09/2019</p>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bagdad GHEZAL, <b>Adjoints</b>, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Martine GHEZAL, Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis, GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, <b>conseillers municipaux</b>.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Monsieur Joël DACHICOURT à Monsieur Gérard ANDRE, Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL, Madame Laurie CAFFIER à Madame Kathy HANQUEZ, Madame Isabelle ROMANCANT à Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Georges BOUCHART, Madame Monique VAMBRE à Monsieur Stéphane SAGNIER</p>
<b>Absent (s) non excusé(s) :</b>	
<b>Votants</b> : 33	
<b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Sébastien BAILLET	
Objet : Parc naturel des estuaires picards et de la mer d'Opale - Appel à projets 2019	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Appel à projets visant à améliorer la collecte, la gestion, le recyclage et la valorisation des déchets sur le territoire du parc

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'appel à projets 2019 pour soutenir la mise en œuvre d'actions contribuant à l'amélioration de la collecte, de la gestion, du recyclage et de la valorisation des déchets sur le territoire du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

**Considérant** :

- la volonté de la Commune de poursuivre son engagement dans des démarches environnementales et de développement durable,

- que pour répondre à l'appel à projets, un plan d'actions a été initié visant à participer à la réduction de la quantité de macro-déchets en mer et sur le littoral,

- la mise en œuvre des actions ci-dessous :

1°) Installation d'un bac amarré sur la plage « des pauvres » et de 2 bacs au Centre nautique de la Canche et au Port de Plaisance ;

2°) Conception d'un panneau visant à sensibiliser les usagers de la mer et du littoral sur les effets des plastiques sur la faune et la flore ;

3°) Distribution de cendriers de poche à destination des usagers du littoral (plaisanciers, chasseurs, randonneurs...)

4°) Fixation au sol de plaques en lave émaillée permettant de sensibiliser les riverains à la préservation des eaux,

- le coût total des actions estimé à 2 710 €uros HT

- la possibilité de bénéficier d'une subvention de l'Agence Française de la Biodiversité

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :**

1°) valider la mise en place des actions reprises ci-dessus pour un coût estimé à 2 710 €uros HT ;

2°) autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum

**La délibération est adoptée par 31 voix pour et 2 abstentions.**

Vu pour être affiché le 25 Septembre 2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.